

Cahier des charges pour l'organisation de matches de l'Association et de championnats suisses sur mandat de **SWISSCURLING**

(état le 12 février 2021)

Vue d'ensemble.....	2
Principes.....	2
Attribution du mandat	2
Annulation	2
Organisateur	2
Obligations générales de l'organisateur.....	3
Cérémonie d'ouverture.....	3
Diffusion en direct.....	3
<i>Players' lounge</i>	4
Presse.....	4
Brochure du programme / site Internet / médias sociaux	4
Programme-cadre	4
Championnats suisses élite femmes, hommes et double mixte	4
Relève	4
Remise des prix.....	5
Déroulement de la remise des prix.....	5
Chronométreurs	5
Ice men supplémentaires	5

Vue d'ensemble

	Elite		Relève												Sport pour tous	
	Super League de l'élite	Championnats suisses	Ligue A	CS A	Qualifications A/B	Ligue B	CS B	Qualifikation B/C	Ligue C	CS C	Ligue régionale de la relève	Cherry Rockers	Swiss Cup de la relève	CS de double mixte	Eliminatoires	Championnats suisses
Obligations générales	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Cérémonie d'ouverture		x														
Diffusion en direct		x		x												
Players' lounge		x														
Presse		x		x												x
Brochure du programme		(x)		(x)									(x)	(x)		
Site Internet / médias sociaux		x		x												
Programme-cadre		x		x									(x)			(x)
Remise des prix		x		x			x			x	x	x	x	x		x
Chonométreurs	x	x	x	x												
Ice men supplémentaires	x	x		x												

Principes

Sur la base des règlements liés aux différents championnats (règlements actuels sur le site Internet à l'adresse: www.curling.ch/downloads), le Conseil exécutif (CE) de la **SWISSCURLING** Association (SCA) édicte les directives ci-après.

Attribution du mandat

Après la procédure d'adjudication, la SCA mandate l'un des candidats pour organiser le tournoi de l'Association concerné. Le candidat devient alors organisateur.

Le Secrétariat central de la SCA coordonne les matches de l'Association. Il s'assure que l'organisateur reçoive une confirmation de «prise en charge des matches de l'Association» ainsi que le «Cahier des charges pour l'organisation de matches de l'Association».

Annulation

Si, pour l'une ou l'autre raison, un événement est annulé entre la date d'adjudication et la date d'organisation (pas assez/trop d'inscriptions, divers événements extérieurs vérifiables, etc.), la halle concernée n'a droit à aucun dédommagement financier. La SCA s'engage à communiquer l'annulation assez tôt et par écrit.

Organisateur

L'organisateur est responsable que la compétition de l'Association qu'il organise se déroule conformément aux règlements et au programme prévu.

L'organisateur nomme un comité d'organisation. Selon la compétition de l'Association concernée, un arbitre et/ou un responsable des jeux veille au respect des règles de jeu de la SCA.

Obligations générales de l'organisateur

- L'organisateur met à disposition la halle de curling pour l'organisation des matches de championnat qui lui ont été attribués.
- L'organisateur fournit une glace irréprochable et assure son entretien pour toute la durée des matches de l'Association concernés. Cela présuppose notamment de passer une raboteuse (Ice King) sur la surface de la glace avant chaque match, pour autant qu'il y ait le temps de le faire. En cas d'incertitude au niveau des exigences en termes de glace, il convient de prendre contact avec le responsable Technique/Glace de la SCA.
- L'organisateur met à disposition un responsable des jeux formé par **SWISSCURLING** ainsi qu'au minimum une personne auxiliaire pour veiller à ce que les matches de l'Association se déroulent conformément aux règlements en vigueur. Lorsque les règlements l'exigent, il fournit également des chronométreurs.
- Le responsable des jeux nommé par l'organisateur est chargé de se mettre en contact avec le chef arbitre. Lorsqu'il n'y a pas de chef arbitre, c'est le responsable des jeux qui assume les tâches correspondantes et veille au bon déroulement des matches de l'Association.
- L'organisateur s'engage à reporter les résultats en direct dans Rinkmaster et à les publier en permanence sur Internet. Lorsque le service de résultats passe par un autre programme, les points suivants doivent être garantis:
 - Le programme reconnaît les dispositions réglementaires relatives à la présentation des résultats (nom de l'équipe, joueurs, exigences minimales en termes de LSD par joueur, classements LSD et DSC, classements)
 - Il dispose d'une interface compatible avec Rinkmaster pour le transfert et l'archivage des résultats.
- Après la compétition, l'organisateur établit le rapport du responsable des jeux et le décompte de la halle conformément aux tarifs IGSCCH en vigueur et au moyen des formulaires ordinaires mis à disposition par la SCA. Il remet ces documents au Secrétariat central de la SCA dans les cinq jours ouvrables.
- Après chaque événement, l'organisateur est en outre tenu de remettre au Secrétariat central un bref compte rendu des matches destiné aux médias de la SCA. Ce compte rendu doit être envoyé par e-mail à l'adresse admin@curling.ch d'ici à 12h au plus tard le jour suivant la fin de la compétition.
- Si la halle de curling dispose d'un restaurant, l'organisateur veille à ce que des menus adaptés aux sportifs soient proposés et à ce que les prix soient abordables lors de championnats de la relève. Merci!

Cérémonie d'ouverture

Avant les premiers matches, une petite cérémonie d'ouverture officielle est organisée avec toutes les équipes. Cette cérémonie donne l'occasion de présenter les équipes ainsi que les sponsors principaux de l'organisateur local et de la SCA.

Diffusion en direct

Lorsqu'il n'en est pas spécifié autrement, une diffusion en direct est proposée pour tous les tours de jeu. L'organisateur installe la caméra selon les instructions du fournisseur et nomme une personne responsable d'assurer la retransmission. Au minimum, il faut s'assurer que la maison où se déroule le end soit visible.

Des dispositions particulières sont valables pour les matches retransmis par la SRF. Les modalités doivent être fixées au préalable en concertation avec la SRF, **SWISSCURLING** et l'organisateur.

Players' lounge

L'organisateur met un *players' lounge* à disposition des équipes (possibilité pour les équipes de se retirer).

Presse

L'organisateur nomme un responsable de la presse pour la prise en charge des médias. Il doit également veiller à envoyer un résumé succinct à la presse locale et à la SCA immédiatement après chaque jour de compétition. A la fin de l'événement, un rapport complet du tournoi avec des photos de la remise des prix doit être envoyé aux représentants des médias et à la SCA.

Brochure du programme / site Internet / médias sociaux

L'organisateur peut choisir de créer une brochure pour présenter le programme ou un site Internet offrant une bonne vue d'ensemble de la compétition, ou les deux à la fois. Le programme ou le lien vers le site Internet doit être remis à la SCA au plus tard trois semaines avant le début de l'événement. La brochure du programme ou le site Internet doit être rédigé en deux langues (allemand et français).

Contenu (exigences minimales):

- Mot de bienvenue/allocution d'un représentant des autorités, du président du comité d'organisation et du président de la SCA
- Mention des invités d'honneurs issus des milieux politique et économique (sponsors), des associations et de la SCA
- Membres du comité d'organisation
- Responsable des jeux et chef arbitre
- Photos des équipes avec noms des joueurs
- Plan de jeu
- Mention des sponsors locaux et des sponsors principaux de la SCA
- Ev. informations supplémentaires de la SCA

Les annonces figurant dans la brochure ou sur le site Internet sont autorisées, à condition qu'il y ait un équilibre entre les annonces et les informations transmises. Il convient également de tenir compte des sponsors de la SCA. Le «bon à tirer» ou le feu vert pour le site Internet est délivré par le Secrétariat central de la SCA.

Programme-cadre

Championnats suisses élite femmes, hommes et double mixte

Avant les premiers matches, une petite cérémonie d'ouverture officielle est organisée avec toutes les équipes. Cette cérémonie donne l'occasion de présenter les équipes ainsi que les sponsors principaux de l'organisateur local et de la SCA.

Relève

A l'occasion des finales, les équipes et athlètes participants sont notamment présentés avant le match. On nomme également les sponsors principaux de l'organisateur local et de la SCA.

Remise des prix

L'organisateur est responsable d'organiser une remise des prix digne de ce nom. En vue des comptes rendus pour les médias, il veille à prendre des photos de bonne qualité (image de toutes les équipes du podium) et les met à la disposition de la SCA.

Les personnes suivantes doivent participer à la remise des prix:

- Les équipes (des rangs 1 à 4)
- Le responsable des jeux / le chef arbitre
- Le président et les membres du comité d'organisation
- Un représentant de la SCA

Déroulement de la remise des prix

1. Monter le podium
2. Hisser le drapeau suisse. Il est également possible de se procurer des drapeaux supplémentaires (canton ou commune) et de les fixer sur un pied ou une hampe.
3. Les équipes entrent dans la halle de curling en musique.
4. Le président du comité d'organisation donne le coup d'envoi de la cérémonie de remise des prix.
5. Le représentant de la SCA adresse quelques mots de remerciement à toutes les personnes impliquées et redonne la parole au président du comité d'organisation.
6. Le président du comité d'organisation ou le responsable des jeux lit le classement et procède à la remise des prix.
7. Le représentant de la SCA remet les médailles et le trophée avec l'assistance des membres du comité d'organisation local. Les prix matériels sont distribués par le président du comité d'organisation ou par une personne désignée par le comité (p. ex. un sponsor).
Championnats suisses sans trophée:
 - Juniors filles / juniors B
 - Juniors filles / juniors C
 - Cherry rockers
 - Open Air
8. Faire jouer l'hymne national
9. Temps réservé aux photos de la presse et des spectateurs

Chronométreurs

L'organisateur met à disposition le personnel nécessaire pour assurer le chronométrage et planifie leur travail. L'équipement et l'introduction à l'intention des personnes responsables sont à la charge de la SCA.

Ice men supplémentaires

La SCA se réserve le droit de désigner elle-même un ice man pour assister l'ice man local et garantir la qualité de la glace.